



PROCÈS VERBAL

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Lège-Cap Ferret

Vendredi 16 août 2019 à 17h30
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

[Retour Sommaire](#)

MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	État
COLLEDANI Fred	Présent
LENCOU Pascal	Présent
TROQUE Pascal	Présent

INVITÉS

NOM Prénom	État
CARBONNIERE Francis (Logistique)	Présent

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

NOM Prénom	État
LEMARCHAND Alex	Excusé
QUINT Charles	Excusé

MEMBRES ABSENTS

NOM Prénom	État

MEMBRES REPRESENTES

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom

PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Néant ;

SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS	1
INVITÉS.....	1
MEMBRES ABSENTS EXCUSES.....	1
MEMBRES ABSENTS.....	1
MEMBRES REPRESENTES.....	1
PIECE(S) JOINTE(S).....	2
SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	2
COMPTE-RENDU	3
1. Délibération n°1 : Création et mise en œuvre d'une École Estivale :.....	3
2. Délibération n°2 : Réduction contraintes encadrement et valorisation Formateurs :..	4
3. Délibération n°3 : Adaptation des Formations :.....	5
4. Délibération n°4 : Location de matériels :	5
5. Délibération n°5 : Élargissement de la base adhérents/licenciés :.....	6
QUESTIONS DIVERSES	6
PROCHAINE REUNION.....	7

PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les avoir remerciées de leur engagement renouvelé, Fred COLLEDANI ouvre la séance et fait le point des membres excusés ou absents et des procurations reçues. Le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI rappelle que cette réunion fait suite aux orientations du Comité Directeur en date du 26 janvier 2019 ainsi qu'aux propositions des Cadres et formateurs du Club lors de leur réunion du 5 avril 2019.

Cette réunion du Comité Directeur a donc pour objet de valider ces dernières propositions et de redéfinir ainsi la Politique Générale du Club dans la perspective de l'AG 2019, qui se tiendra le vendredi 30 août, et de la saison 2019/2020.

Chaque point de l'ordre du jour ci-après fait l'objet d'une prise de décision au travers d'une délibération du présent Comité Directeur.

1. Délibération n°1 : Création et mise en œuvre d'une École Estivale ;
2. Délibération n°2 : Réduction contraintes encadrement et valorisation Formateurs ;
3. Délibération n°3 : Adaptation des formations ;
4. Délibération n°4 : Location de matériels ;
5. Délibération n°5 : Élargissement de la base Adhérents/Licenciés ;

COMPTE-RENDU

Délibération n°1 : Création et mise en œuvre d'une École Estivale :

[Retour Sommaire](#)

Au vu des précédents débats et des propositions d'actions évoquées, il est décidé de donner une priorité absolue à la création et la mise en œuvre d'une École Estivale dès la saison 2020. Pour ce faire, les actions suivantes doivent être réalisées :

- Mise en place, dès 2019, d'un plan de financement au travers d'une convention d'objectifs triennale avec la municipalité de Lège-Cap Ferret exclusivement centrée sur la création de l'École en 3 ans. Le Bureau Exécutif est chargé de la mise en application de ce plan et des adaptations nécessaires à la mise en œuvre de l'École ;
- Achat d'un Barnum et d'Oriflammes personnalisés afin d'assurer la visibilité de l'École et de compenser l'absence de cabane ;
- Ouverture d'une ligne téléphonique dédiée et achat d'un téléphone adapté ;
- Recrutement d'un Formateur saisonnier dès l'été 2020 si possible ;
- Recherche éventuelle d'un logement saisonnier (Convention Mairie,) ;
- Location d'un quad et d'une remorque porte-planches (avec contrat de location) ;
- Publicité de l'École avant saison (Flyers, articles, ...) ;
- Mise en œuvre d'un service de location de paddle-board au profit des estivants (voir délibération n°4 ci-après) ;
- Définition du nombre de créneaux, des durées, des tarifs des prestations par le Bureau Exécutif en incluant une formule dédiée aux adhérents.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 3	<i>D1 : Approuvées à l'unanimité</i>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	---

Délibération n°2 : Réduction contraintes encadrement et valorisation Formateurs :

[Retour Sommaire](#)

Au vu du retour d'expérience sur 2 années de fonctionnement du Club, il apparaît indispensable de revoir les contraintes d'encadrement et de proposer des modes de valorisation des Formateurs. Pour ce faire, les actions suivantes doivent être réalisées :

- Suppression des créneaux fixes d'entraînement du mercredi, du samedi et du dimanche ;
- Maintien de la suppression des entraînements pendant les vacances scolaires et pendant la saison estivale ;
- Révision des conventions UNSS avec le collège de Lège et le lycée d'Andernos (2 séquences de 5 à 6 mercredis, participation financière symbolique, progression pédagogique, attestation de niveau ENS, ...) sous réserve d'un Formateur intéressé ;
- Indemnisation d'un formateur pour les 2 séquences UNSS septembre/octobre et mai/juin ;
- Maintien de l'animation de la Section Sportive Scolaire sous réserve de la disponibilité d'encadrants bénévoles et sous conditions d'utilisation du matériel du Club plage de l'Horizon exclusivement. La liste des matériels utilisables par la Section sportive est définie par le Bureau Exécutif ;
- Maintien de la convention d'utilisation du minibus au profit de la Section Sportive et si besoin ;
- Adaptation du montant de l'adhésion aux nouvelles conditions : catégorie unique à 100,00€ (d'octobre à mi-juin) ;
- Adaptation du montant de l'adhésion Dirigeants/Formateurs/Bénévoles à 50,00€ ;
- Maintien du dispositif de recensement des activités bénévoles permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'abandon d'indemnité. Démarche pro active de l'adhérent concerné et sous sa responsabilité. Arrêt de l'envoi des formulaires trimestriels et mise à disposition sur le Site Web ;

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 3	D2 : Approuvées à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	--------------------------------------

Délibération n°3 : Adaptation des Formations :

[Retour Sommaire](#)

Au vu du retour d'expérience sur 2 années de fonctionnement du Club, il apparaît indispensable de revoir notre formule de formation au BNSSA et opportun de reconduire notre calendrier de formations au secourisme. Pour ce faire, les actions suivantes doivent être réalisées :

- Mise en œuvre d'une formation au BNSSA payante sur les créneaux piscine du dimanche matin d'octobre à mars ;
- Mise en œuvre d'un stage BNSSA payant pendant les vacances scolaires de février ;
- Maintien et développement des formations au Secourisme ;
- Mise en œuvre d'une formation SSA payante (4 jours au printemps) + Maintien des acquis et Formation Continue ;
- Mise en œuvre d'une préparation payante aux épreuves de sélection du SIVU ;
- Le Bureau Exécutif est chargé de la définition du calendrier et des tarifs des différentes formations.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 3	D3 : Approuvées à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	--------------------------------------

Délibération n°4 : Location de matériels :

[Retour Sommaire](#)

Au cours de ces 2 années de fonctionnement, le Club a expérimenté le prêt de matériels au profit des adhérents dans le cadre de manifestations extérieures. A la suite de plusieurs dysfonctionnements préjudiciables à l'état, l'entretien et à la pérennisation du parc matériel du Club, le Comité Directeur a mis fin à cette pratique de prêt gracieux.

Afin de ne pas laisser les adhérents sans solution et de responsabiliser ces derniers, il est décidé de mettre en place un service de location à leur profit répondant à leurs attentes.

En outre, et dans le cadre de la création de l'École Estivale, il est également décidé de mettre en œuvre un service de location sur site (plage de l'Horizon) au profit des estivants (voir délibération n°1).

Pour ce faire, les actions suivantes doivent être réalisées :

- Mise en œuvre d'un service de location de paddle-boards au profit des adhérents pendant la saison sportive et hors période estivale (avec règlement, contrat de location, états des matériels et caution). Le règlement de location et les tarifs seront définis par le Bureau Exécutif. Ce service est exclusivement réservé à des représentations extérieures impliquant le Club : compétitions ou manifestations FFSS ;

- Mise en œuvre d'un service de location de paddle-board au profit des estivants et dans le cadre de l'École Estivale (avec règlement, états des matériels et caution). Le règlement de location et les tarifs seront définis par le Bureau Exécutif ;

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 3	D4 : Approuvées à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	--------------------------------------

Délibération n°5 : Élargissement de la base adhérents/licenciés :

[Retour Sommaire](#)

Il est important que le Club se diversifie afin d'élargir sa base d'adhérents et ses licenciés. Plusieurs pistes ont été évoquées. Le Comité Directeur est favorable à toute proposition. Toutefois, les porteurs de chaque projet devront se manifester auprès du Bureau Exécutif afin de proposer des modalités pratiques, logistiques, financières, et organisationnelles adaptées à chaque public.

La proposition ci-avant est soumise au vote des membres du Comité Directeur. Celle-ci est : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 3	D5 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

QUESTIONS DIVERSES

Plan de financement de l'École Estivale sur 3 ans :

Le plan de financement pour la création et la mise en œuvre de l'École Estivale est présenté aux membres du Comité Directeur. Ce plan a servi de base pour l'élaboration du projet de convention d'objectifs triennale avec la Mairie de Lège Cap Ferret. Le Bureau Exécutif est chargé de la mise en application de ce plan et des adaptations nécessaires à la mise en œuvre de l'École.

Recrutement d'un Formateur saisonnier et problème du logement :

Une prospection est lancée pour le recrutement d'un Formateur saisonnier susceptible de s'occuper de l'École Estivale.

Les conditions de rémunération sont incluses dans le plan de financement dès l'Été 2020. Un intéressement au chiffre d'affaire pourra venir compléter cette rémunération.

La problématique du logement est majeure et pourrait compromettre ce recrutement. Une somme doit donc être réservée pour aider ce Formateur à se loger sur la Presqu'île. La somme sera définie sur la base d'un emplacement de camping pour tente, caravane ou camping-car avec électricité au camping municipal des Pastourelles à Claouey. Le Club participera financièrement à un taux (qui reste à définir) de la somme totale.

Définition et tarification des prestations de l'École Estivale :

Cette question sera développée en Bureau Exécutif.

Définition et tarification d'une formule adaptée aux adhérents pendant la saison estivale :

Cette question sera développée en Bureau Exécutif.

Devis paddle-boards et palmes :

Des devis de paddle-boards et de palmes sont présentés. Cette prospection doit être complétée par d'autres devis sachant que le choix des fournisseurs de paddle-boards sportifs en France est très limité et que seul Oceanperf possède un petit stock immédiatement disponible. Dans les autres cas (Wetiz, Waterman Sport) les délais sont très aléatoires (pas avant le printemps 2020 au mieux).

PROCHAINE REUNION

[Retour Sommaire](#)

L'Assemblée Générale du Club se tiendra le vendredi 30 août 2019 à 17h30 au Carré des Sauveteurs de la SNSM au Cap Ferret.

Fait à Lège Cap-Ferret le 17 août 2019

Le Secrétaire Général
Pascal LENCOU



Le Président
Fred COLLEDANI

